

LE DOSSIER DE L'USAGER

APPROCHE JURIDIQUE, QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

La composition, la tenue, la transmission et la circulation du dossier de l'utilisateur font appel à des sources juridiques multiples, variées et en évolution. A titre d'exemple, la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation crée de nouveaux droits pour les usagers « consommateurs » d'établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, notamment en matière d'information avec des implications sur la traçabilité des informations délivrées à l'utilisateur dans son dossier.

Outil de communication, de coordination et d'information entre les professionnels

et avec la personne, le dossier de l'utilisateur est un élément primordial de la qualité de la prise en charge. Il est également un révélateur des pratiques en matière de respect des droits des personnes, de secret professionnel et de continuité de la prise en charge. Il constitue enfin, de manière accessoire, un élément central de preuve dans le traitement des réclamations et des contentieux, impliquant une réflexion sur les écrits professionnels, à l'heure où la jurisprudence reconnaît un préjudice autonome de défaut d'information.

OBJECTIFS

- Maîtriser les dispositifs juridiques relatifs au dossier de l'utilisateur illustrés de jurisprudences, de cas pratiques et de recommandations de bonnes pratiques (HAS, ANESM)
- Identifier les fondements d'une réflexion sur les axes d'amélioration des pratiques professionnelles relatives au dossier de l'utilisateur
- Analyser les évolutions en cours (Dossier Médical Personnel, jurisprudence « information ») et clarifier leurs enjeux en matière d'échanges d'informations, de traçabilité et d'écrits professionnels, pour les anticiper

CONTENU

Contenu, tenue et structuration du dossier de la personne

Objet, logiques et finalités du dossier ; propriété du dossier

Contenu du dossier : du droit à la pratique, décrypter la multiplicité des sources de droit et de recommandations de bonnes pratiques

Traçabilité, écrits professionnels, brouillons et notes personnelles : place de ces écrits dans le dossier et impacts de la jurisprudence « information » sur les pratiques

Structuration du dossier : unicité du dossier pour la personne, diversité des supports et/ou de droits d'accès : entre secret professionnel et continuité de la prise en charge

Le Dossier Médical Personnel (DMP)

Objets, logiques et finalités du DMP

État des lieux du DMP et articulation DMP/dossiers métiers

DMP et droits des patients

DMP, professionnels de santé et équipes de soins

Modalités d'archivage, délais de conservation et destruction du dossier, droits d'accès

Archivage interne et externalisé

Délais de conservation et destruction des dossiers

État du droit et de la jurisprudence en matière de droit d'accès au dossier par l'utilisateur ou les tiers habilités



À déterminer



En intra



Nous contacter



01 53 98 95 03



formation@fehapp.fr

JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE



ODPC habilité
à dispenser des
programmes de DPC

PUBLICS

- Cadres dirigeants
- Cadres intermédiaires et de proximité
- Cadres fonctionnels
- Juristes
- Qualificiens

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports juridiques et méthodologiques
- études de cas
- analyse des pratiques
- ateliers pratiques

INTERVENANT

- Juriste spécialisé dans le secteur sanitaire, social et médico-social

Cette formation est proposée en intra. En effet, le travail en équipe sur ce sujet permet de se forger une culture commune et de construire des pratiques partagées au sein de la structure. Le programme est ajusté « sur mesure » selon les besoins et le contexte.